

ANTONIN MOTTE ET MARIE DE LA TRINITE
FIDELITE ET EPREUVE D'UNE DIRECTION SPIRITUELLE

La correspondance Marie de la Trinité – Antonin Motte se déploie sur une quarantaine d'années (1940-1980). Ils se rencontrent en décembre 1940 au couvent de Flavigny que les sœurs viennent de réintégrer après l'exode en zone sud. Ils s'écriront jusqu'au décès de Marie de la Trinité, le 21 novembre 1980. Il y a tout juste vingt-six ans, à un jour près.

Nous disposons des lettres des deux protagonistes durant cette période. C'est un véritable dialogue : les lettres de l'un étant les réponses aux questions de l'autre. Bien entendu, la correspondance elle-même n'est qu'un reflet très partiel du dialogue de direction spirituelle puisqu'il y avait aussi les rencontres.

En règle générale, les lettres de Marie de la Trinité sont beaucoup plus longues que celles d'Antonin Motte. Déjà, dans les premières années, dans ses lettres, Marie de la Trinité envoie au P. Motte ses notes d'oraison qui seront ensuite intégrées dans les *Carnets*. Elle cessera progressivement de les inclure dans son courrier. De plus, elle entre assez « scrupuleusement » dans les détails, pour dire son angoisse ; il y a des lettres vraiment très longues (jusqu'à 26 feuillets) en particulier lorsqu'ils seront au cœur de la crise et du conflit.

Les lettres du P. Motte sont plus courtes, plus sèches. On sent l'homme très occupé. On est en pleine guerre mondiale. Le P. Motte est prieur provincial. La Province de France compte plus de 600 religieux. Les implantations sont nombreuses en France et à l'étranger. Les déplacements, pour les visites dites canoniques, sont multiples.

Elle a l'expérience de deux précédentes directions spirituelles : celle du P. Périer (†1936), provincial de Lyon. Il devient son directeur en 1920 ; elle a 17 ans. Il la suivra après son entrée dans Congrégation, en 1930, jusqu'à sa mort en 1936.

Ensuite, à partir de son entrée dans la Congrégation, celle du P. Chauvin (†1941) qui en est l'assistant. C'est ainsi qu'entre 1930 et 1936, Marie de la Trinité « bénéficiera » en quelque sorte de deux directions, ce qui se reproduira entre 1940 et 1941. Notons que Marie de la Trinité n'a jamais rompu de son plein gré une relation de direction. C'est la mort qui rompt la relation.

Antonin Motte a 38 ans (un an de plus que Marie de la Trinité) lorsqu'il la rencontre. Il a fait profession religieuse en 1925 et il a été ordonné prêtre en 1929. En 1932, il est professeur de théologie dogmatique au Saulchoir. En 1938, il est doyen de la faculté de théologie. Élu provincial de France en octobre 1938, il est réélu en 1942, et termine son second mandat en 1947. Entre 1947 et 1970, il sera longtemps promoteur provincial des dominicaines apostoliques. En 1970, il est assigné au couvent de Rouen où il est mort en 1989.

Malgré le fait qu'ils soient quasiment jumeaux, ils s'appellent longtemps : « mon Père » – « chère enfant » (ou « ma pauvre enfant »). Plus tard, il dira : « chère sœur et fille ». Au jour de la rupture, elle lui adressera du : « mon Très Révérend Père » et elle lui demandera de ne plus l'appeler « mon enfant ». Elle finira par ne plus l'appeler du tout dans ses lettres.

Une chose est très émouvante, il faut le noter : c'est ici (*au couvent de l'Annonciation où a lieu le Colloque*), dans ce couvent, que Marie de la Trinité venait voir le P. Motte. Les bureaux du Prieur Provincial étaient ici et sont encore ici. Elle a donc fréquenté cette église

conventuelle et ses différentes chapelles : les chapelles du Rosaire, de Saint-Dominique, de Saint-Thomas d'Aquin, de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur.

De plus, il y a tout juste 70 ans, en mars 1944, elle était en retraite à Paris sous la conduite du Père Motte. Après les vigiles de l'Annonciation (24 mars), à sa demande, dans l'église du couvent, le P. Motte la consacre au rayonnement de la Paternité dans le monde. Le 25 mars, elle rentre à Flavigny où une crise violente l'agite qui impressionnera fortement les sœurs.

I - Les premières années

Il est important de voir comment cette correspondance et cette relation ont commencé. C'est très instructif pour la suite. À la demande du P. Motte, elle écrit le récit de la grâce du 11 août 1929 (11 ans auparavant).

1 – La Grâce du 10 au 11 août 1929

Marie de la Trinité a bénéficié de cette grâce au moment où elle participait à la retraite du noyau fondateur des sœurs dominicaines missionnaires des campagnes, à l'invitation de Mère Saint-Jean.

« J'ai été l'indigne sujet de sa grâce.

Je prenais part à leur retraite et j'étais dans une immense détresse.

Mère Saint-Jean m'avait invité à cette retraite. Le Père Périer étant absent, j'avais répondu que je n'irai pas, ayant décidé en moi-même de m'en tenir-là. Mais il revint quelques jours après, me dit d'aller suivre cette retraite et d'y décider de mon entrée.

C'est ainsi que j'obéis et le Seigneur agréa l'obéissance et il l'orna d'angoisse pour purifier l'amour. » (26 décembre 1940)

On peut noter, déjà, dans ce récit quelques éléments : *la contrainte, l'immense détresse, l'angoisse, l'obéissance.*

Reprenant son récit de la grande grâce, Marie de la Trinité ajoute :

« Il (le Seigneur) me montra ainsi que ce don est vivant en moi et qu'il veut en voir des fruits... Mais je suis comme une terre en laquelle est enfouie un trésor et qui cependant ne produit que des ronces et épines. » (27 décembre 1940)

2 – La demande

La demande est claire de la part de Marie de la Trinité à l'égard de celui qui est devenu son « directeur spirituel ». Elle est exprimée dès les trois premières lettres.

« J'attends de vous, mon Père, que vous m'aidiez à lui faire porter les fruits pour lesquels Dieu me l'a donnée (= cette grâce), en mon âme et dans celle du prochain, pour sa gloire. » (27 décembre 1940)

Et plus loin :

« L'imitation de Jésus-Christ, l'assimilation à ses états et à ses actes, voulez-vous me l'enseigner et m'aider à y marcher – m'y avancer en Dieu : "Je vais vers le Père – Je monte vers le Père". Je remets dans la foi mon âme misérable entre vos mains. Demandez-moi ce qui répond à son amour. » (Idem)

Le contrat est clair. Il porte principalement sur les grâces reçues pour qu'elles portent du fruit. Or ce qui va se passer est tout autre.

Certes, Marie de la Trinité va soumettre au P. Motte ses notes d'oraison qui prendront ensuite place dans ses *Carnets*, mais le P. Motte se situera plutôt en théologien vérifiant le fond et l'expression et non en directeur veillant aux fruits que pourraient porter, en la vie de Marie de la Trinité, les grâces reçues par elle.

S'il s'était situé sur ce terrain, en particulier sur celui de l'expérience mystique - de la Trinité, de la filiation, du sacerdoce personnel du baptisé - mon pressentiment est que certaines choses auraient bougé.

- *la filiation* : au lieu de se situer en « Père » se penchant sur son « enfant », il aurait pu répondre, comme le métropolitain Sophrony le fit à une femme qui se confiait à lui et qui lui demandait : « Puis-je vous considérer comme mon père et vous appeler : 'mon Père ?' » – « Oui, répondit-il, vous pouvez m'appeler 'mon Père', mais je le suis comme un frère, et non comme un père, car je ne vous ai pas engendrée » ; en 1950-1951, Marie de la Trinité demandera au P. Motte de ne plus l'appeler « mon enfant » et elle ne l'appellera plus « Père ».

- *le sacerdoce* : si le P. Motte avait compris la révolution qu'apportait Marie de la Trinité en mettant en valeur le sacerdoce personnel de chaque chrétien, il n'aurait pas opprimé, sans le vouloir, le sacerdoce de Marie de la Trinité et se serait situé en compagnon et non en surplomb ; il n'aurait pas accepté qu'elle lui soit si soumise ; rappelons que le Christ lui fit un jour le reproche de ne pas *se servir de son sacerdoce*. (janvier 1940) ; et si c'était ce qui l'avait perdue ?

Le contrat est clair. Même si Marie de la Trinité est consciente de ce que lui ont apporté ses deux premières directions spirituelles, la rencontre du P. Motte lui ouvre une espérance très grande. Elle est séduite par le jeune prieur provincial – lui-même est impressionné par la trempe de sa dirigée.

Quand elle fait le point sur l'apport des directions précédentes, Marie de la Trinité remarque :

- *la première* m'a aidée à être fidèle, dans le monde, et m'a introduite dans la vie religieuse ;
- *la deuxième* m'a surtout aidé à y persévérer et s'est appliquée à me dépouiller de bien, des obstacles ;
- *et maintenant*, celle qu'il me donne, dans son infinie miséricorde, veut surtout m'unir à lui.

Elle pense qu'enfin elle a trouvé celui qui pourra la délivrer de ces dix années terribles qu'elle a vécues jusqu'ici.

« *Moïse, écrit-elle, c'est celui que le Seigneur m'a donné.* »

3 – Une femme brisée

C'est une femme brisée que le P. Motte prend en charge. Elle a un refrain, un *leitmotiv* : les dix années passées ont été terribles ! Voici quelques passages.

« *Cette nuit, j'ai pensé à la multitude des contradictions dont il a plu au Seigneur de m'entourer comme d'un réseau serré, au-dedans et au dehors, depuis dix ans.* » (28 décembre 1940)

« *Tout le poids de la journée d'hier et de ces dix années de vie religieuse, me revient.* » (3 janvier 1941)

« *Mon passé comme un gouffre d'amertume.* » (*idem*)

« *Je me sentais attirée dans un sens par la grâce et dans un autre, par cette direction. Je ne suis pas arrivée à les concilier en moi-même. [...] Et comme cela a duré dix ans, il en resté des traces profondes.* » (6 février 1941)

« *Durant des années (depuis mon entrée dans la vie religieuse), il m'a fallu pour accomplir sa volonté, non seulement contrarier toutes les tendances personnelles naturelles et résister aux attraits de la grâce, mais encore adopter celles habituellement en sens inverse par un effort à renouveler chaque jour, cela pendant près de dix ans.* » (26 mars 1941)

« *Cette souffrance, qui dépasse toutes les autres, est ma fidèle compagne depuis plus de dix ans, et il n'y a pas de jour où elle n'ait pesé de tout son poids sur ma pauvre faiblesse. Elle m'étreint et m'angoisse dans ce que j'ai de plus intérieur à moi-même.* » (22 avril 1941)

De fait, elle souffre énormément. Elle l'exprime à de nombreuses reprises.

« *J'éprouve le besoin de vous rendre compte parce que j'ai peur.* » (3 janvier 1941)

« *Mardi matin, un grand désespoir jusqu'à pleurer pendant plus d'une heure.* » (18 avril 1941)

« *Combien de fois, dans cette vie active, ai-je hurlé de douleur, comme une bête traquée qu'on jette à la mort, voyant que je courais ainsi à la mort éternelle !* » (27 mai 1941)

Trois ans plus tard, la souffrance est à son comble.

« *Une heure affreuse au cimetière à crier.* » (19 juin 1944)

« *suis allée dire l'office au cimetière, parce que c'est un lieu solitaire. Au dehors j'ai crié, et je me suis mordue les mains avec rage, me griffant de toutes mes forces.* » (8 octobre 1944)

4 – Les questions et les réponses

4.1 Les questions de Marie de la Trinité

Ces questions portent surtout sur l'inquiétude, l'angoisse, la crainte de se tromper, la crainte de l'imagination, de ne pas estimer assez ce qui plaît à Dieu, de mépriser sa grâce (crainte d'être une girouette), sur la confusion qu'elle ressent (être un balancier).

« *Je ne sais jamais si je discerne comme il convient.* » (être un pendule). Elle est tiraillée par des craintes contraires. Elle ne se sent pas du tout dans sa vocation

« *Enfin (et pour que tout y soit !), cette peine qui me vient ni d'en bas comme l'amertume, ni des créatures, mais de ce sentiment toujours à demeure et dernièrement plus sensible, de ne pas me trouver dans ma vocation, avec la crainte de ne jamais parvenir à la réaliser pleinement et alors d'avoir tout manqué, tout perdu. Si Dieu m'a donné une vocation déterminée, c'est pour se glorifier de cette vocation et si j'y suis infidèle, il n'y a plus rien. Là-dessus, dans la conscience, inquiétudes sur inquiétudes.* » (26 mars 1941)

Elle passe par de continuelles oscillations entre laxisme et scrupules.

« *Hier, 3 septembre 1941, anniversaire de mes deux professions temporaire et perpétuelle, c'est-à-dire des deux plus grandes angoisses de ma vie.* »

Elle éprouve le désir d'être libérée de sa charge d'assistante.

4.2 Ses réponses

L'obéissance a toujours été sa manière de ne pas se laisser piéger par les angoisses.

« *Dans la contradiction, je suivais plutôt le conseil du directeur, même s'il allait contre l'attrait intérieur et après avoir manifesté clairement cet attrait.* » (2 février 1941)

Elle fera toujours ainsi. Elle va s'enfoncer dans une obéissance totale à l'égard du P. Motte. C'est progressif, mais c'est véritablement son choix à elle que le P. Motte encourage.

4.3 Elle est heureuse et lui fait entièrement confiance

Elle parle de la « *sécurité de sa direction* ».

« *Vous êtes si bon.* » – « *Votre bonté me confond.* » – « *J'ai trop de reconnaissance envers vous.* » Surtout lorsqu'il lui dit des choses difficiles. Pourtant, très vite, elle ressent un malaise.

« *Malgré la paix que m'apporte votre direction, mon Père, j'éprouve un habituel malaise à la suivre, je vous le communique comme je le ressens.* » (15 janvier 1941)

« *Votre lettre m'avait apporté un peu de détente, cependant, je puis vous dire que je suis continuellement angoissée et contractée.* » (13 juin 1941)

4.4 Les réponses du P. Motte

Marie de la Trinité avait des difficultés récurrentes au confessionnal avec le P. Chauvin. « *Je demande à Dieu de n'être jamais pour vous occasion de pareilles difficultés.* » (5 février 1941), lui écrit le P. Motte. Dans la même lettre, curieusement, il utilise de nombreuses expressions de l'ordre du calcul : *coefficient, mérite maximum, beaucoup plus, compenser, solder, gain, calculer, maximum de quantité...*

Il l'encourage : « *Vous avez bien fait, certainement, de toujours en dernier ressort choisir ce qui était le plus conforme à l'obéissance.* » (28 février 1941)

Mais comprend-il le conflit d'obéissance dans lequel elle se trouve ?

« *Ayez grand souci de cette obéissance que Notre-Seigneur a présentée en sa parole et son exemple comme le grand moyen d'expression de l'amour. Les [inspirations], comme les fantaisies que l'amour invente, sont à cette obéissance ce que le dessert est aux repas et ce que la dentelle est au linge.* » (9 avril 1941)

Il lui renvoie sans cesse une image négative : se méfier de ses inspirations, de la dévotion, des « infiltrations de 'sa' nature autoritaire ». Il ne la ménage pas : « *Notre conversation de Dijon m'a laissé, en effet, une impression un peu pénible. Pourquoi ? Je ne sais quoi de raide dans votre manière d'être, quelque chose d'impitoyable, une objectivité dure, manquant de cordialité...* » (6 octobre 1942)

Elle doit accepter ces contradictions « *sans chercher à comprendre* » : « *La fructification des grâces contemplatives sera d'autant meilleure que vous serez davantage morte à vous-même, brisée par des volontés contraires, anéantie par cette volonté propre, cette personnalité revendiquante qui sont les grands obstacles à la pureté du fruit.* » (15 octobre 1941)

II – Les événements postérieurs

1 – Un abus d'obéissance ? 1943-1945

Dans une lettre du 15 août 1941, Marie de la Trinité explique au P. Motte que Mère Saint-Jean a enfin accepté qu'elle soit déchargée du noviciat : « *Je suis déchargée du noviciat et n'y resterai que le temps d'initier la sœur qui me succédera.* » Elle quittera le noviciat le 2 février 1942. En revanche, la démission d'assistante n'a pas été acceptée, elle ne le sera qu'en 1948.

Au printemps 1942, la peine revient cependant, aiguë, avec son cortège de malaises de conscience, et ses conséquences, des colères : « *L'humble soumission effective, ne diminue pas l'anxiété, elle cause un nouveau malaise. Faut-il que je ne tiennne aucun compte de ce que je crois discerner selon ma conscience, de manière que même si l'obéissance m'angoisse je passe outre à ma propre conscience ? C'est quelque chose d'autre que le jugement propre, l'esprit propre, la volonté propre. A moins que je me trompe complètement moi-même ?* » (19 octobre 1942)

Fin 1942. Le P. Motte lui dit qu'elle pourrait peut-être avoir un conseiller plus digne, plus spirituel. Elle lui répond qu'elle a eu beaucoup de peine à la lecture de sa lettre qui l'a bouleversée. « *Je crois bien qu'il n'y a personne à qui je sois attachée comme à vous.* »

Peut-être, ces événements, auxquels s'ajoute la crainte de le perdre, la conduisent-elle à souhaiter un vœu spécial d'obéissance !? Les obsessions se développent qui tournent toujours autour du changement de régime de sommeil et de questions de nourriture.

Elle prononce alors un vœu d'obéissance spécial au P. Motte à Noël 1943 :

« *Mon Père, je vous remets entièrement toute la conduite de mon âme, et je fais vœu d'obéissance à votre direction comme à l'interprète certain des desseins du Père à mon égard.*

Ce vœu comprend l'obéissance à vos ordres et à vos conseils en tout ce qui se rapporte directement ou indirectement, au-dedans et au dehors, à ma fidélité intérieure – et qui ne s'oppose pas actuellement à l'obéissance à laquelle je suis tenue par ma profession religieuse.

Fait en 1943 jusqu'à la fête du Précieux Sang – et renouvelé à cette date jusqu'à la fête de la Très Sainte Trinité 1944. »

Le papier est signé par : « *S. Marie de la Trinité, o. p., P. A. Motte, o. p. –Noël, La gloire Dieu, 25 décembre 1943.* »

Pourtant quelques mois après, elle lui dit (lettre du 12 mars 1944) qu'elle le sent *très loin*. Elle en est inquiète : « *Ce n'est pas une question de sentiments, vous le sentez bien.* »

Mais le P. Motte ne répond plus aux lettres comme avant. Il lui demande une simplicité filiale. Elle lui demande alors la réciproque.

En mars 1944, elle fait une retraite à Paris. Elle réside chez les dominicaines de la rue Vaneau et rencontre le P. Motte au début et à la fin de sa retraite au couvent de l'Annonciation. Le vendredi 24 mars, après les premières vêpres de l'Annonciation, le P. Motte consacre Marie de la Trinité à la gloire du Père : « *Je voue votre vie, votre oraison et vos actions dans l'obéissance, à la gloire du Père et au rayonnement de sa Paternité dans le monde.* »

Elle rentre à Flavigny par le train de nuit. Le 25 mars 1944 un grave incident se produit à Flavigny : elle s'affronte à Mère Saint Jean sur une question de jeûne.. La prieure de Flavigny, Mère Thérèse-Jehanne, écrit au P. Motte, le lendemain.

« *Elle a remis à notre Mère une lettre de vous ouverte, où vous engagiez notre Mère, paraît-il, à lui accorder toutes les pénitences qu'elle demanderait. Or notre Mère n'a pas voulu accorder tout, avant de vous avoir écrit.*

Le soir même du 25, elle est sortie au début des Complies pour aller pleurer dans sa cellule. Elle n'a reparu que pendant le souper ramenée par Notre Mère qui était allée la rechercher, après m'avoir dit : "Maintenant qu'elle est rentrée, voilà mes tourments qui recommencent !" »

Le 28 mars, Marie de la Trinité dit être soumise à deux autorités : celle du P. Motte et celle de Mère Saint-Jean. Marie de la Trinité ressent « comme si » : « *Vous et Notre Mère faisiez pression sur ma conscience pour la contraindre à se fermer à une grâce que le Seigneur me propose.* »

Sur cette question du jeûne, Mère Saint-Jean et le P. Motte sont réticents ; ils disent oui mais pensent non.

Elle souhaite être déchargée de sa fonction d'assistante, mais comme je l'ai déjà indiqué, elle ne le sera qu'en 1948.

En juin 1944, ce qui domine c'est la peur de devenir insupportable aux yeux du P. Motte comme elle le fut aux yeux du P. Chauvin. Elle lui parle de son désir de la Trappe et de sa volonté cependant de rester dans la Congrégation, mais cachée ! – « *Je m'enfonce* ».

En novembre 1944, Le P. Motte lui conseille de consulter. En mai 1945, elle en parle elle-même. C'est en juin 1945, qu'elle commence : elle voit le docteur Largeau.

En juillet 1945 elle s'exprime ainsi au P. Motte : « *Depuis des semaines, la pensée me revient constamment d'offrir au Père ma conscience en holocauste.* » « *Je suis effrayée de ce que je vous demande.* » « *Ne me dites pas que c'est impossible. Dites-moi plutôt que vous y consentez, que vous voulez bien être ma propre conscience...* »

« *Il n'y a qu'à vous que je puisse demander une chose pareille – c'est presque une folie selon la terre – mais cette folie, je pense qu'elle est sagesse selon Dieu.* »

Elle va s'obliger et l'obliger par ce lien :

« *Quant au mode : sur les points convenus, je vous exposerai les éléments de jugement selon que je les discerne – et parmi eux, faisant partie de ces éléments de jugement que je vous fournirai, ma propre appréciation sur la chose – renonçant ainsi à faire un usage indépendant de ma propre conscience – m'en remettant à vous et substituant volontairement votre jugement au mien. Je ne veux pas dire le seul jugement intellectuel, ni seulement celui qui regarde l'obéissance selon ce qu'elle prescrit de faire ou d'éviter, mais adhérent par ma conscience à ce que vous m'exprimerez la concernant.* » (23 juillet 1945)

Elle propose la date du 25 juillet pour cet acte d'holocauste.

Auparavant, dans sa lettre du 22 juillet, elle souhaitait que le P. Motte la consacre à ce labeur d'ordonner, de synthétiser et de rendre utilisable les grâces reçues.

Elle tente ainsi de l'associer à son travail sur les grâces et de lier son sacerdoce au sien.

Le 25 juillet, elle prononce l'acte d'holocauste, rédigé par le P. Motte :

« *Afin de m'établir à la gloire de la sainteté du Père, dans l'état d'holocauste filial le plus profond, en préservant ma conscience de toute déviation de mon jugement propre, je me démetts entre vos mains du jugement de ma propre conscience, décidée à adhérer pleinement à tout ce que vous m'exprimerez concernant la convenance et la valeur de mes actes, et à tenir pour nulle et non avenue toute appréciation contraire de mon propre esprit. Je prends cet engagement devant Dieu pour la durée d'un an à dater de ce jour, fête de saint Jacques, 25 juillet 1945.* »

Le 26 juillet, elle écrit :

« Il me semble que vous m'êtes plus proche que moi-même, et que je vous appartiens plus qu'à moi : puisque c'est vous qui en disposez ! Si tout cela n'était dans la foi, ce serait une folie ! Je suis heureuse surtout de cet holocauste accompli à la faveur de cette remise de ma conscience à la vôtre, comme au Seigneur lui-même, au Père. »

Mais les angoisses et malaises subsistent. Le P. Motte ne répond pas beaucoup à ses lettres. Le 9 octobre, elle écrit : *« Pourquoi ce silence ? »*

Le 4 décembre, Marie de la Trinité prend contact avec le docteur Nodet. Elle fait entrer une troisième autorité pour l'aider : *« Qu'il prenne la responsabilité de mon équilibre psychique. »*

Et cet aveu qui en dit long et qui exprime si bien ce qui va l'étouffer complètement : *« Cette fois-ci, je suis liée à l'obéissance à fond : entre vous, Notre Mère et lui. Je ne sais comment remercier Dieu. »*

III – La rupture

1 – Éloignement

A partir de janvier 1946, elle ressent très fortement un éloignement du P. Motte : *« Vous m'êtes un Père bien lointain et bien inconnu et cette distance est parfois très austère à porter d'autant plus que c'est tout le contraire que vous attendez de moi à vous. »* (10 janvier 1946)

Cette distance est compréhensible. Les obsessions font revenir Marie de la Trinité indéfiniment sur les mêmes sujets.

Elle est désormais accompagnée aussi par un médecin.

Elle souffre : *« Je souffre affreusement. »* (vertige, disloquée, elle titube) *« et pourtant il faut vivre et marcher mais je vais de malaise en malaise et surtout de remords en remords. »* (24 janvier 1946)

2 – Vivre selon sa conscience : les contradictions de son directeur

Elle demande à organiser sa vie selon sa conscience. Mais le P. Motte lui demande, sur les questions qui l'obsèdent, *« l'obéissance sans discussion. »* (3 février 1946) – *« Cette obéissance-là est-elle au-dessus de vos forces ? »* (14 février 1946)

Plus tard, au 5 août 1947, il lui accordera enfin le droit de décider selon sa conscience, tout en lui recommandant de lui parler tout de suite des choses obscures et troublantes. Un mois après il lui dira : *« Faites donc ce qu'on vous dit, comme un enfant. »*

3 – Les reproches

C'est à partir du Carême 1946, que commencent les reproches que Marie de la Trinité va adresser au P. Motte à longueur de pages..

« Le Seigneur a permis que malgré votre inlassable bonté pour moi, ce soit de vous que me vienne l'épreuve la plus troublante de ma vie. Il me semble que ce que j'ai souffert antérieurement, à l'occasion de la direction du P. Chauvin et avant du P. Périer, n'est rien comparé à ce que sont ces dernières années. »

« J'ai cette peine aussi que vous êtes persuadé que je veux toujours n'en faire qu'à ma tête et me guider d'après ma volonté propre. »

Elle a cependant encore besoin de lui.

4 – La dégradation de la relation

Elle parle beaucoup de ses obsessions. « *Avoir une obsession, ça rend fou.* » Les obsessions se nourrissent des reproches adressés par le P. Motte qui revient toujours sur sa « volonté propre », et qui derrière son dos interroge les sœurs de Flavigny sur le comportement de Marie de la Trinité. Il répond souvent sèchement, rapidement. Il essaye de répondre aux obsessions, parle de sa susceptibilité, de son orgueil.

Alors survient la tentation d'entrer dans le silence, de se taire. Marie de la Trinité cherche à comprendre ce changement : il s'est produit autour de la retraite de mars 1944, juge-t-elle, c'est-à-dire autour du vœu spécial d'obéissance qu'elle a fait envers le P. Motte.

Le 2 mars 1947, elle lui demande de lui renvoyer toutes ses lettres.

Dans la lettre du 5 août 1947, elle parle de l'angoisse, de la tristesse, du mensonge de sa vie, des obsessions, du poids des contradictions, de la peur, des déceptions, de la défiance...

« J'ai aussi une peine immense, car je sais bien qu'il y a quelque chose de disparu dans les relations que nous avons – et qui ne reviendra pas – pas une satisfaction de sensibilité, au contraire, quelque chose de tout autre, indéfinissable qui m'aidait plus que toutes vos paroles. Je ne sais si vous sentez ce que c'était et que maintenant, c'est fini. »

La rupture se produit fin 1947.

Le 25 septembre 1947 Marie de la Trinité écrit au P. Motte qu'il lui semble préférable d'arrêter. Elle ne l'appellera plus Père. Deux mois après, le P. Motte accepte la rupture :

« Je vous délie de toute obéissance à mon égard. »

Mais elle ne supporte pas bien sa décision de la délier ainsi. Elle lui dit qu'elle ne demandait qu'à entrer dans le silence et qu'il a répondu par la rupture. Elle motive ce silence par les conseils du docteur Nodet qui lui a demandé de n'être sous l'influence de personne.

Curieusement, c'est en parallèle la fin du second mandat provincial du P. Motte.

En ce qui concerne la correspondance, les années 1948-1949 sont assez pauvres en nombre de lettres et en contenu..

La lettre du 29 juin 1950 mérite qu'on s'y arrête un peu.

« Pour moi, malgré ces séances quotidiennes auprès d'un docteur très compréhensif, je reste murée dans la prison, à la moindre tentative de prière, le geôlier et l'usurpateur et l'accusateur reparait et m'étrangle.

Je n'y peux rien ; il aurait fallu se rendre compte aussitôt que mon bouleversement et les crises nerveuses qu'il déclenchait ne venaient pas d'une volonté qui s'insurgeait – mais que la conduite qu'on m'imposait me brisait – et que mettre quelqu'un en opposition avec sa propre conscience à longueur d'années, c'est tuer sa vie morale : j'ai obéi au-delà de ma résistance psychique, c'est tout – j'ai obéi dans la foi, dans cette confiance inconditionnée que vous me demandiez d'avoir en vous – j'aurais dû comprendre de moi-même qu'une autorité qui commande, qui oblige à agir contre sa propre conscience contre les lois de la morale naturelle, ne peut pas être authentiquement l'expression de l'autorité divine, même si elle prétend, ce qui est arrivé, s'exercer au nom de Dieu : Dieu ne se contredit pas, la grâce

ne s'oppose pas à la nature humaine, elle la transcende et la surélève, mais en respectant sa structure.

Maintenant je suis brisée comme un arbre mort : les coups de hache ont été trop violents et la sève de vie trop refoulée – à force de mettre en garde contre le mal possible, de soupçonner des actes ou des intentions coupables, il ne reste plus que des forces d'inhibition et une vie régressive ; l'ambiance hostile de Flavigny n'y a pas été étrangère – et elle demeure telle.

Vous ne m'avez pas aidée à devenir spirituellement adulte ; mais au contraire à douter de moi de plus en plus – d'où il devait nécessairement résulter que je fasse de plus en plus appel à un jugement autre que le mien qui m'était toujours représenté comme la citadelle de ma volonté propre, au sens péjoratif : là-devant, il ne reste plus qu'à s'abstenir de décider, de vouloir, d'être « soi » – et comme il faut bien vivre il ne reste qu'à s'en remettre à quelqu'un qui décidera de tout sans crainte d'erreur ni de déviation : il se donne comme sagesse et autorité divine, après avoir inspiré la plus totale défiance de soi-même. J'ai suivi ce chemin en toute bonne foi, il ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe : elle dure encore, elle durera jusqu'à ma mort.

Je vous assure que je ne vous en veux pas – je vous ai été un bien lourd fardeau, vous me l'avez écrit ; je regarde seulement le déroulement des causes et des conséquences – et je reste figée dans le désarroi des brisures successives ; dans votre intention c'était pour m'éprouver et me purifier, pratiquement cela m'a tuée – car ce que je vis depuis n'est pas vivre, c'est achever de mourir.

Pourtant je pense encore que vous seul pouviez me délivrer – au prix de quelle humilité, Dieu le sait !

Il faudrait que vous ne me parliez absolument plus jamais de paternité, si discrètement que ce soit – que rien de cela ne soit entre vous et moi ; que je ne trouve en vous qu'un serviteur de Dieu au service d'un enfant de Dieu, réellement élevée à la filiation divine comme telle, même si personnellement elle est très misérable car ce n'est pas à cette misère que Dieu regarde, mais à la splendeur de sa divine adoption – qu'il n'y ait pas « mentalité paternelle », cela aucunement ; mais mentalité de serviteur : assez nombreux sont les passages d'évangile qui y invitent.

Dans la mesure où la chose est possible, vous pouvez m'aider, mais dans cette mentalité-là seulement : si elle est trop basse pour vous, alors laissez-moi mourir dans ma prison, avec ce geôlier qui monte la garde. »

Fin janvier 1951, le P. Motte lui dit : « J'aimerais revoir les lettres que je vous ai écrites dans le passé. Pourriez-vous me les remettre ? »

Elle ne les lui remettra jamais, sans lui dire pourquoi et malgré ses demandes répétées. Cela reviendra constamment durant des années.

Elle lui demande de ne pas mettre dans ses lettres ni « chère » ni « enfant ». Il lui dit « ma sœur », elle lui sert du « mon très révérend Père », puis elle ne l'appelle plus. À partir de 1950, en tête de ses lettres, elle écrira « Au Nom du Père ».

Au cœur de l'épreuve, trois ou quatre fois, elle signera *la fouinarde*, ne pouvant oublier qu'il l'a traitée un jour de fouinarde parce qu'elle feuilletait un livre qui lui appartenait.

Pourtant, malgré cette rupture et tous ces reproches, le contact est maintenue entre Maris de la Trinité et son directeur. Lorsqu'elle est hospitalisée à Bonneval, elle lui écrit, le 24 mars 1953. Du 7 au 15 août 1954, ils font ensemble une neuvaine !!!

Les rencontres et la correspondance vont cependant se ralentir à partir de 1955.

5 – Les reproches qui reviendront sans cesse dans les lettres de Marie de la Trinité au P. Motte :

• Les lettres que Motte a communiquées au docteur Nodet sans l'autorisation de Marie de la Trinité : *« Pas une seule fois, vous ne m'avez dit que vous regrettiez au moins que cela m'ait été pénible, décevant de votre part. »*

• *« ... plus attentif aux faux bruits des sœurs – que je prenais huit repas par jour – qu'à ma parole. »*

• Il l'a traitée de *fouinarde* : *« Quelle fouinarde ! »*

• *« Vous n'êtes pas sainte, pas sainte, pas sainte. »*

• *« Vous avez piétiné ma conscience – vous m'avez amené à agir contre ma conscience – à pécher par désobéissance. »* C'est pourtant d'elle-même qu'elle s'est enfermée dans une obéissance impossible à tenir.

• Elle ne comprend pas qu'il ne se soit jamais excusé. Elle lui reproche le vœu d'obéissance et l'holocauste de sa conscience. Lui reproche de l'avoir enfermée dans un cachot dont il a été le geôlier.

6 – Les réflexions de Marie de la Trinité sur le clergé et la direction spirituelle :

• *« Jamais on ne parle à des religieuses de leur grandeur personnelle, des grandes choses que Dieu fait en elles. »*

• *« La spiritualité "cléricale" que le clergé se réserve pour lui... cette spiritualité de médiateur, de sauveur, ainsi que les pouvoirs qu'elle comporte fait que bien des clercs se placent du côté du Saint ; ils sont les Saints du Peuple de Dieu et son Sauveur. »*

• *« L'autre spiritualité est comme en creux : le peuple des fidèles est un peuple de pécheurs. »*

• *« L'expression "mon pénitent", "ma pénitente" est courante. Le clergé regarde les âmes pieuses sous l'angle de leurs péchés. »*

• Une vraie réflexion sur la place de la femme se fait jour au fil des lettres.

Conclusion : Une fidélité à travers l'épreuve.

Le 29 octobre 1955 Marie de la Trinité écrit :

« Je suis entrée dans la vie religieuse pour y trouver un milieu de vie, une règle et une orientation adaptée à ma vocation. Malgré les certitudes qui m'ont été données, c'est tout l'opposé que j'ai trouvé. Et cette situation n'a pas peu concouru à un déséquilibre, en plus de la mauvaise conscience que Supérieures et Directeurs ont concouru à former en moi.

Je ne pense pas à quitter la Congrégation, bien que ma profession soit à peu près certainement invalide ; étant donné que c'est non librement, sous la pression d'influences qui ont voulu, en toute connaissance de cause, être exclusives, que je suis entrée dans cette forme de vie religieuse et y ait fait profession. De plus, j'ai été trompée sur le genre de vie.

Je puis ajouter que pour commencer le noviciat, pour la première profession et pour la profession perpétuelle, le P. Chauvin a voulu faire lui-même l'examen canonique, alors qu'il était confesseur ordinaire et extraordinaire : ce qui est tout à fait irrégulier, mais je n'en savais rien.

Pour les neuf premières, la profession perpétuelle a été faite trois ans seulement après la première profession, parce qu'il fallait des professes perpétuelles. [...] »

Le 28 novembre 1971 (à cette époque Marie de la Trinité vit seule à Flavigny, après le départ de la Congrégation pour Luzarches ; six mois auparavant elle a été opérée d'un cancer) elle écrit au P. Motte.

« Mon très bon Père, Il me semble que c'est par un miracle du Seigneur que cette vie solitaire avec Lui m'est accordée. [...] Jusqu'à présent je n'ai guère pu prier autant qu'il le faudrait, ayant tout à mettre en ordre. Je m'étais donné, comme délai, jusqu'à l'Avent. Pour l'Office, je reprends le bréviaire latin, étant incapable de trouver dans l'Office du Temps Présent une nourriture spirituelle et de m'élever à Dieu à travers ses textes. Aujourd'hui, j'ai presque tout chanté ayant un Antiphonaire. [...] J'attends du Seigneur la grâce de ne vivre qu'unie à Lui dans la Foi, le silence, le renoncement à moi-même, la pénitence. Je n'ose regarder ma pauvre vie tant elle est misérable et mon âme est en moi comme une biche sauvage qui fuit dès que je cherche à l'approcher – mais le bon Pasteur saura bien la trouver quand Il voudra.

J'ai soif d'obéir, de m'anéantir, de m'humilier, mais en quoi et comment ?

Il y a une question que je ne sais comment résoudre : celle de la lecture (ou étude) et des livres. Pendant l'Avent au moins, je voudrais ne lire que l'Écriture sainte et mes Carnets – ne lire que très peu et comme en état de prière.

Je ne reçois aucun journal, ni n'écoute la radio – mais aux repas, je lis la Documentation catholique, cela me suffit. Les repas c'est matin et soir – à midi seulement le dimanche, et je crois que je vais le supprimer et réduire, pendant l'Avent, ce que je prends matin et soir. Je me sens en très bonne santé et m'accommode facilement des dix degrés qui règnent dans la maison. Par prudence, je vais cependant prendre un rendez-vous de docteur à Dijon.

Vous avez eu la bonté de me pardonner tous mes torts et duretés envers vous, et je pense que le Seigneur me les a aussi pardonnés dans son Sang, pour son Père. Et désormais, si vous voulez de nouveau m'aider, cela m'aidera à m'unir davantage au Seigneur et mieux répondre à ses desseins qu'Il sait et que j'ignore. »

En 1975, « Chère sœur » revient dans toutes les lettres du P. Motte.

En 1978, elle lui demande de présider sa messe de funérailles le jour venu. Il promet.

Derniers mots de Marie de la Trinité dans cette correspondance si riche et si dure, le 10 juin 1979 (lettre dactylographiée) :

« Qu'Il m'éclaire par vous ! » de sa main, elle a écrit : *« Merci – in unione »*

Derniers mots du P. Motte, le 1^{er} octobre 1980 :

*« Le Seigneur soit avec vous. Que vous souhaiter d'autre.
Lui seul sait ce qui est bien et nous mène au but.
En fervente union fraternelle. »*

Frère Eric T. de Clermont-Tonnerre, op